

DELIBERATION DD2023_080

Nombre de membres du conseil	
en exercice	83
Présents	62
Votants	79
Pouvoirs	17

Date de convocation du Conseil communautaire du
Grand Périgieux le 16 juin 2023

LE 22 juin 2023, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU
GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en
session ordinaire sous la présidence de
M. Jacques AUZOU

Secrétaire de séance : M. Christian LECOMTE

PÉRIMOUV' : RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022

PRESENTS :

M. AUDI, M. AUZOU, Mme DRUILLOLE, M. BUFFIERE, Mme CHABREYROU, M. CIPIERRE, M. CURNIL, M. DOBBELS, M. GEORGIADDES, Mme LABAILS, M. LACOSTE, M. LE MAO, M. MOISSAT, M. LECOMTE, M. MOTTIER, M. PASSERIEUX, M. PROTANO, M. REYNET, Mme SALINIER, Mme SALOMON, M. TALLET, M. SUDREAU, Mme KERGOAT, M DENIS, M. LEGAY, M. BASHFORD, M. GUILLEMET, M. DUCENE, Mme ROUX, M. MALLET, M. PERPEROT, M. SERRE, M. MARTY, M. BIDAUD, Mme ARNAUD, M. PARVAUD, M. FALLOUS, M. JAUBERTIE, M. PIERRE NADAL, M. CHANSARD, Mme ESCLAFFER, Mme SARLANDE, M. NARDOU, M. LAGUIONIE, M. ROLLAND, M. MARC, M. BOURGEOIS, M. CADET, M. NOYER, M. MARSAC, Mme DUPUY, M. LAVITOLA, Mme MARCHAND, M. AMELIN, Mme DUVERNEUIL, Mme MASSOUBRE-MAREILLAUD, M. PALEM, M. CHAPOUL, M. VADILLO, M. CHANTEGREIL, M. PERIER, Mme MONTEIL-MAYAUD

ABSENT(S) EXCUSE(S) :

M. LARENAUDIE, M. MOTARD, Mme LANDON, Mme REYS

POUVOIR(S) :

M. COLBAC donne pouvoir à M. GEORGIADDES
Mme GONTHIER donne pouvoir à Mme SALOMON
M. FOUCHIER donne pouvoir à M. LEGAY
M. RATIER donne pouvoir à M. DUCENE
Mme LUMELLO donne pouvoir à M. SUDREAU
Mme TOURNIER donne pouvoir à Mme TOURNIER
Mme LONGUEVILLE-PATEYTAS donne pouvoir à Mme SALINIER
M. BELLOTEAU donne pouvoir à M. PERPEROT
M. GUILLEMOT donne pouvoir à M. CIPIERRE
M. BARROUX donne pouvoir à Mme LABAILS
M. DELCROS donne pouvoir à Mme MARCHAND
Mme DOAT donne pouvoir à M. LAVITOLA
Mme FAVARD donne pouvoir à M. BOURGEOIS
Mme FRANCESINI donne pouvoir à M. PERIER
M. GASCHARD donne pouvoir à M. PALEM
Mme MOULHARAT donne pouvoir à M. SERRE
Mme CHERBERO donne pouvoir à M. MARSAC

PÉRIMOUV' : RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022

Vu le code général des collectivités territoriales.

Considérant que de par ses statuts, l'Établissement Public Industriel et Commercial (EPIC) PERIMOUV' doit réaliser annuellement un rapport sur l'exécution du budget et des missions de service public de l'année écoulée.

Que le rapport, lié à l'exercice 2022, a été soumis à l'approbation du Conseil d'Administration de l'EPIC, le 12 avril 2022.

Qu'il revient dès lors au Conseil Communautaire du Grand Périgueux de prendre connaissance de ce rapport annuel qui est complété par une synthèse des événements marquants de l'année 2022 conformément aux obligations contractuelle du COSP.

Qu'enfin, au regard du compte financier établi et de l'analyse des différents postes budgétaires réalisée par le Directeur Général de l'EPIC, il apparaît que la situation financière est maîtrisée et saine. Elle est le support pour continuer à aborder de manière stable le contexte économique inflationniste en lien avec l'ensemble des missions du COSP 2022-2027 qui pour rappel ont été largement renforcée au titre de la nouvelle contractualisation dont les premiers bilans, à un an, sont décrits ci-dessous.

Considérant que les charges ont atteint au total 8 702 558.19 € pour l'exercice 2022 contre 7 235 254.46 € pour l'exercice 2021 / 6 770 834.15 € pour l'exercice 2020 / 6 557 496, 93 € pour l'exercice 2019 et 6 923 912.31 € pour l'exercice 2018) soit + 20,3 %.

Qu'il est important de noter que le budget 2022 doit être analysé en lien avec les nouvelles missions du COSP qui pour rappel sont plus nombreuses que le précédent contrat avec notamment la gestion des transports scolaires (1.15 millions d'euros/an), l'entretien des lieux dédiés aux mobilités et l'ingénierie transport (300 000 € / an), la prise en charge des coûts de fonctionnement de la billettique bus (80 000 € / an) et les loyers bus et locaux (291 500 € / an).

Que ces missions complémentaires, avec les charges afférentes viennent par conséquent impacter l'évolution de cette section qui sans ces dernières reste stable.

Que pour rappel également, les opérations budgétaires liées aux recettes des voyageurs (reversement des recettes au Grand Périgueux) qui ont été intégrées au budget conformément à la demande du comptable sont venues augmenter de fait le montant comptable des charges pour l'année 2021 en comparaison aux années passées.

Considérant que désormais et dans le cadre du nouveau COSP les recettes ne sont plus reversées au Grand Périgueux mais conservées par l'EPIC augmentant de fait cette section.

Que les charges à caractère général sont de 3 689 197.58 € contre 1 673 510.87 € en 2021, 1 513 590.44 € pour le réalisé en 2020, 1 710 791,13€ pour le réalisé 2019 et 1 789 310.07 € pour le réalisé 2018, soit + 120 % par rapport à 2021 qui reste donc à nuancer au regard des nouvelles missions du COSP.

Qu'en effet, les dépenses liées aux transports scolaires (1 148 787.53 €), les loyers bus et locaux (291 641.30 €), le loyer de l'agence commerciale (50 000 €), la maintenance de la billettique (80 000 €) mais aussi les augmentations liées aux carburant (+ 238 000 €) sont autant d'explication à cette évolution.

Que la sous-traitance des lignes R sur une année complète a aussi rapport à l'année 2021.

Que si nous faisons une comparaison stricte entre les années 2021 et 2022 pour les charges à caractère générale, ces dernières ont augmenté au final de 4.40% en lien avec l'inflation constatée sur les autres postes de dépenses courantes sans oublier les surcoûts liés aux carburant de pratiquement 200 000 € entre les deux années malgré un réseau quasi identique.

Considérant que les suivis des impacts de l'inflation seront par conséquent à appréhender avec la plus grande attention au cours de l'exercice 2023.

Que concernant les charges effectives de personnel, le montant total des salaires, charges et traitements, qui ont été versés au cours de l'exercice 2022 s'élève à 4 927 486.76 € contre 4 626 593.71 € pour le réalisé 2021, 4 426 787.08 € pour le réalisé 2020 / 4 723 591, 41 € pour le réalisé 2019).

	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	% réalisé 2021/2022
CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	5 076 902.55€	4 723 591.41€	4 426 787.08 €	4 626 593.71 €	4 927 486.76 €	+ 6.50 %

Que l'augmentation des charges de personnel et frais assimilés entre 2021 et 2022 s'explique par deux faits :

- La mise en œuvre du nouveau COSP (2022-2027) et des nouvelles missions avec la création de 5 postes (équivalent à 4.5 ETP) selon la décomposition suivante (2 ETP service entretien, 1 ETP service transports scolaires, 0.5 ETP service secrétariat et 1 ETP service ingénierie transport) soit une enveloppe de 200 000 euros par an.

Que l'absentéisme (cf. paragraphe ci-dessous) est aussi venu impacter la masse salariale avec un impact de l'ordre de 120 000 euros.

Qu'à titre de comparaison avec l'année 2021 et déduction faite de ces postes créés en lien avec le nouveau COSP, l'évolution des dépenses sur ce poste a été de 2.2% sachant que l'évolution des salaires a représenté 1.4% et le déroulement de carrière automatique 0.2%.

Les effectifs :

Considérant que l'effectif de l'EPIC Périmouv' est de 93.29 (Equivalent Temps Plein) hors CDD de remplacement au 31 décembre 2022 contre 89.75 agents ETP en 2021, 88.61 agents ETP (Equivalent Temps Plein) hors CDD de remplacement au 31 décembre 2020 et 88,94 ETP au 31 décembre 2019.

Que la décomposition au 31 décembre 2022 est la suivante :

- 59.99 roulants ETP dont 11.69 femmes au 31 décembre 2022 et 59.74 au 31 décembre 2021 roulants ETP (dont HANDIBUS) - suite reprise à temps plein d'un conducteur pour assurer les services de la ligne de bus K6 secteur halte ferroviaire de Marsac.
- 3 agents commerciaux ETP (3 au 31 décembre 2021),

- 7 contrôleurs/régulateurs ETP (7 au 31 décembre 2021),
- 8.50 agents d'atelier ETP (7 au 31 décembre 2021) (dont Périvélo) – suite recrutement chef d'atelier
- 5 agents d'entretien ETP (3.21 au 31 décembre 2021) – notamment suite à la création du service entretien des espaces dédiés aux mobilités (P+R, haltes ferroviaires, etc).
- 5.80 personnels administratifs ETP (5.80 au 31 décembre 2021),
- 4 personnels de Direction ETP (4 au 31 décembre 2021).

Qu'enfin, 3.5 ETP supplémentaires correspondant à des agents mis à disposition du Grand Périgueux (Périvélo, transports scolaires, chef de projet mobilités durables et secrétariat).

Que la progression des effectifs qui est constatée au titre de l'année 2022 est en lien direct avec les nouvelles compétences transférées à l'EPIC dans le cadre du nouveau COSP (2022-2027) avec le Grand Périgueux.

Que seul le poste du chef d'atelier est en supplément en comparaison aux années passées suite à une réorganisation interne de l'activité avec le changement de poste de l'ancien chef d'atelier (bascule vers un poste de mécanicien à mi-temps et non plus d'encadrant). Il est important de noter que cette augmentation des effectifs de l'atelier n'engendre aucun surcoût en termes de salaires.

L'absentéisme :

Considérant que le taux d'absentéisme total pour 2022 est de 15.73% contre 9.18 % en 2021, 10.67 % en 2020, 6.12 % en 2019 et 9.88 % en 2018. Soit hors longue maladie et accident de travail un taux de 7.51% contre 6.07 % en 2021 et 7.29 % en 2020.

Qu'il est important de noter que l'augmentation significative du taux d'absentéisme global est clairement liée aux accidents de travail en très forte augmentation en 2022 (à la fois en nombre et en jour avec des absences pouvant aller à plus d'une année) et aux longues maladies même si cette dernière catégorie tend à diminuer (cf. détail ci-dessous).

- la catégorie des accidents de travail 5.99% en 2022 contre 1.48% en 2021, 1.03 % en 2020 et 1.04% en 2019 ;
- la catégorie des longues maladie 2.23% en 2022 contre 3.10 % en 2021, 3.38 % en 2020 et 1.74 % en 2019.

Que concernant plus spécifiquement la situation des accidents de travail, ces derniers sont liés soit à des agressions de conducteurs dans les bus, des accidents de trajets ou à des chutes dans les véhicules durant le service.

Que des campagnes de sensibilisation en interne ont été conduites pour en renforcer la prévention en lien avec la médecine du travail.

Considérant qu'il y a eu au final 5278 jours cumulés d'absentéisme en 2022 contre 2953 jours en 2021, 3294 jours en 2020 et 1864 jours en 2019 sachant que la maladie ordinaire a représenté 2714 jours en 2022 contre 1831 jours en 2021, 1917 jours en 2020 et 971 jours en 2019.

Qu'il est important de noter que la continuité de la crise sanitaire a directement impacté l'absentéisme du 1^{er} trimestre de l'année 2022 qui a représenté une maladie ordinaire de l'année. Ensuite, l'absentéisme lié au COVID a nettement diminué permettant de retrouver un effectif présentiel plus stable et moins aléatoire selon les semaines.

Qu'enfin, un travail de fond a été réalisé fin 2022 pour modifier la prime d'assiduité existante en modifiant ces critères et la rendre au trimestre et non plus à l'année.

Recettes de la section d'exploitation

Considérant que l'exercice clos le 31 décembre 2022 fait apparaître dans le compte de résultat, des produits qui s'élèvent au total à **9 022 647.21 € HT** contre 7 486 752.86 € HT pour le réalisé 2021, 7 239 004.05 € HT pour le réalisé 2020, 6 703 351,70 € HT pour le réalisé 2019 et 7 245 758.07 € HT pour le réalisé 2018).

Que les recettes de 2022 sont mécaniquement plus importantes qu'en 2021 dans la mesure où les missions nouvelles du COSP (2022-2027) sont compensées par le Grand Périgueux.

A cet effet, la dotation du Grand Périgueux à l'EPIC Périmouv' pour l'année 2022 a été conforme avec la prévision initiale de la maquette budgétaire du nouveau COSP soit 7 492 185,42 euros HT contre 6 300 000 euros HT au titre de l'année 2021.

Que par ailleurs, les recettes des voyageurs sont reparties à la hausse (cf. paragraphe relatif aux recettes voyageurs ci-dessous).

Que de plus, les compensations du contrat prévoyance pour les arrêts supérieurs à 6 mois se sont élevées à plus de 82 000 € venant compenser les coûts de l'absentéisme en termes de remplacements.

Que les recettes des amendes usagers se sont maintenues aux alentours de 11 000 € HT.

Que celles liées au remboursement partiel de la taxe intérieure de consommation sur le gazole se sont élevées à 102 175.12 € HT.

Résultat d'exploitation

Considérant que le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 est de **+ 320 089.02 €** contre + 187 197.67 € en 2021, + 468 169.90 € en 2020 et + 145 854.77 € en 2019.

Que le résultat cumulé est de 1 633 992.79 € à fin 2022 contre 1 313 903.77 € en 2021 et 1 126 706.10 € en 2020 et 658 536.20€ en 2019. Ce montant correspond à 3 mois de trésorerie avec les nouvelles modalités du COSP.

Que conformément aux orientations fixées dans lors des arbitrages budgétaires entre le Grand et l'EPIC Périmouv', les excédents des années passées n'ont pas été consommés et les points budgétaires annuel entre l'EPIC et le Grand Périgueux permettent d'affiner les projections au grés des aléas.

Que ce résultat qui est positif doit permettre d'aborder plus sereinement l'année 2023 qui s'inscrit dans un contexte inflationniste fort à la fois sur les biens mais aussi sur les revalorisations salariales à prévoir.

Qu'il est aussi important de rappeler que le marché lié aux transports pleinement en 2023 a des coûts qui ont augmenté de 35% par rapport à 2021 lors de la préparation du COSP soit, + 350 000 € par an.

Considérant que courant 2023 seront relancés les marchés des lignes de rabattement « R », du Handibus et du Télébus engendrant de fait une actualisation des prix en lien avec l'inflation.

Que par ailleurs, les coûts liés aux carburants sont eux aussi incertains et fluctuent fortement tout comme les prix des énergies qui sont multipliés par trois et dont un plan de sobriété énergétique a été par exemple mis en place au sein de l'EPIC début 2023 pour limiter au maximum ces impacts.

Qu'en complément, de nouvelles actions ont aussi été engagées en 2022 pour :

- poursuivre le développement du réseau Péribus avec la mise en place des lignes de rabattements R13-R14 et R15 pour desservir les haltes de Niversac et de Razac et fin 2022 la création de la ligne de bus K6 qui dessert la halte ferroviaire de Marsac ;

Qu'il est à noter que l'ensemble de ces dépenses ont été absorbées sans augmentation de la dotation initiale à l'EPIC.

Que conformément à la prévision budgétaire 2022, une dépense de 16 000 euros HT a été allouée à la mise en sécurité et à l'amélioration des locaux pour répondre aux différentes obligations en la matière. Le diagnostic relatif aux risques psycho-sociaux a aussi été réalisé courant 2022 permettant d'avoir un plan d'actions sur plusieurs années.

- réaliser des actions préventives sur la mécanique des bus à hauteur de 35 000 € HT dans le but de limiter les temps d'immobilisation des véhicules tout en réduisant les pannes importantes.

Qu'en parallèle, l'ensemble du parc bus a été revu en termes d'opérations courantes de suivi en lien notamment avec l'arrivée du nouveau chef d'atelier.

Qu'il est aussi à noter qu'un diagnostic préventif sur l'état des boîtes à vitesse a été réalisé (organe sensible et onéreux) qui devrait permettre, au regard des résultats, de tenir le plan de renouvellement du parc de bus sans investissement important sur la mécanique actuelle (sauf panne majeure nouvelle).

Investissements réalisés et investissements prévus

Considérant que pour rappel, les investissements importants (supérieur à 5000 € HT) et travaux réalisés sur l'ensemble du site sont à la charge, principalement, de la Communauté d'Agglomération, en sa qualité de propriétaire.

Investissements et travaux réalisés en 2022

Considérant que 130 618.90 € d'investissement ont été réalisés au titre de l'année 2022 contre 136 375.04 € en 2021.

Que l'investissement au sein de l'EPIC Périmouv' reste stable et limité à quelques achats d'équipements sauf exception comme en 2022 (cf. remplacement cuve carburant).

Que 50 926 € HT ont notamment été dépensés pour finaliser l'acquisition d'écrans numériques d'information voyageurs des bus et renforcer de fait l'information auprès des usagers. L'ensemble du parc de bus est donc désormais entièrement équipé avec cette technologie qui contribue à l'amélioration de la qualité de service dans le cadre du BHNS.

Que 4788.88 € HT ont été consacrés à des achats de matériel info (etc).

Que 21 832.49 € HT ont été dépensés au niveau de l'atelier pour des équipements mécaniques.

Qu'enfin, 40 533.25 € HT ont été dépensé pour le remplacement de la cuve carburant du site qui présentait des anomalies avec de la présence d'eau dans le carburant. Cet achat important a été pris en charge par l'EPIC en lien avec le Grand Périgueux qui en a validé le principe. Il est à noter que la nouvelle cuve de stockage, de 50 000 L est aérienne et qu'elle sera transportée au sein du nouveau dépôt de bus.

Considérant que les recettes se sont élevées à 78 115.59 € HT liées exclusivement aux amortissements.

Que pour rappel, la stratégie afférente aux amortissements consiste à maintenir un équilibre au fur et à mesure des sorties de l'amortissement et des nouveaux investissements à réaliser dans le but de maintenir les équilibres budgétaires.

Que le résultat d'investissement est de moins 52 503.31 €.

Que le résultat cumulé de la section d'investissement est de 140 487.51 €

Investissements et travaux prévus (à ce jour) en 2023

Considérant que concernant, la section d'investissement, cette dernière reste comme pour les années passées à la marge avec un investissement projeté de 68 000 euros HT dont 24 000 euros seront dédiés à la poursuite des investissements de l'atelier (bacs de rétention des huiles et fluides notamment et achat d'un Fenwick) ;

Que 5000 euros HT seront consacrés à des équipements de locaux ou de bureaux ;

Que 15 618 euros HT seront dédiés à l'études et méthodes (modernisation des calculateurs bus) et 9 000 euros HT à l'exploitation (investissement sur le tunnel de lavage si nécessaire) ;

Que les recettes de la section d'investissement à hauteur de 80 000 euros HT viennent s'inscrire au budget au titre de l'amortissement des biens.

Autres informations spécifiques au fonctionnement du réseau de bus

Fréquentation / recettes commerciales

- Concernant le réseau Péribus (sans les transports scolaires) :

Considérant que les validations du réseau PERIBUS ont été de **1 564 740 voyages en 2022** contre 1 348 221 voyages en 2021, 1 091 084 voyages en 2020, 1 674 021 voyages pour 2019 et 1 596 511 en 2018.

Que la reprise de la fréquentation sur le réseau est nette (+16%) après les deux années de la crise sanitaire.

Qu'en effet, après une baisse de plus de 35% entre 2019 et 2020 en lien avec la crise sanitaire Covid-19, l'écart de fréquentation par rapport à l'année 2019 (dite de référence dans le domaine

des transports) est de 6.5% par rapport à l'avant crise. La tendance est à la hausse continue sur le début 2023.

Qu'en 2022, le kilométrage total des lignes a été de **1 467 762 kilomètres** contre 1 435 592 kilomètres en 2021, 1 179 944 kilomètres en 2020 (crise sanitaire avec suspension de l'offre) et 1 348 107 kilomètres en 2019 (suite restructuration) et 1.6 millions en 2018 (avant restructuration du réseau).

Considérant que l'augmentation du kilométrage (+2.2%) par rapport à 2021 vient notamment de la mise en place de la ligne K6 mais aussi d'ajustements divers sur le réseau en lien avec le besoin des usagers qui est analysé au regard des différentes réclamations au cours de l'année.

Que 73 159 km ont été sous-traités soit 5% du kilométrage total. Pour rappel, depuis septembre 2021 les trois-quarts des lignes R sont sous-traitées au regard de la réglementation en vigueur concernant la vocation (plutôt scolaire) de ces lignes.

Qu'enfin, la mise en place de la navette ferroviaire sur l'axe Mussidan-Niversac à l'été 2022 est venue renforcer l'attrait du réseau de bus qui est en intermodalité totale sur les différentes gares ou haltes.

Que l'offre doit désormais continuer à être connue par le plus grand monde afin d'accompagner le changement des comportements à l'égard des mobilités du quotidien.

- Concernant le service Handibus :

Considérant que 3789 courses ont été réalisées en 2022 (+5.5%) contre 3594 courses en 2021, 2626 courses en 2020 et 4500 en 2019.

Que même si le niveau de 2019 n'est pas encore atteint (moins 15%) l'activité repart continuellement à la hausse qui se confirme encore début 2023.

Que les effets de la crise sanitaire, sur ce public, se sont poursuivis tout au long de l'année 2022 et notamment au 1^{er} trimestre avec notamment des reprises d'activités que progressives et tardives (associations, spectacles et télétravail renforcés pour ces personnes souvent considérées comme vulnérables).

Qu'un taux de groupage stable par rapport aux années passées avec 1.59 usagers par course en 2022 contre 1,45 en 2021 soit 6029 clients transportés en 2022, 5212 clients transportés en 2021, 3861 clients en 2020 et 6400 clients en 2019. Ceci correspond à une centaine de personnes différentes qui utilisent le service.

Considérant que cette augmentation continue est de 15.6% malgré le nombre de course qui ne reprend que progressivement.

Que 188 demandes de courses n'ont pas pu être satisfaites en 2022 contre 61 en 2021. Ces refus de prises en charge sont notamment liés à des demandes en simultanées sur des créneaux horaires où les actifs sont privilégiés en lieu et place des motifs loisirs.

Que 69 759 km ont été parcourus en 2022 contre 65 446 km en 2021, 42 996 km en 2020 et 58 123 km parcourus en 2019. Il y a eu une augmentation des kilomètres parcourus de 6,6% par rapport à 2021 en lien avec une reprise continue de l'activité mais aussi des trajets plus longs au regard des usages sur des communes périphériques au cœur d'agglomération suite à l'extension du périmètre du service en septembre 2018.

Que 1/3 des courses sont des courses occasionnelles et 2/3 sont d (2 fois par semaine). Ceci est dans la tendance des années passées.

- Concernant le service Télébus :

Considérant qu'avec une moyenne de 81 courses par mois contre 64 courses par mois en 2021 et une moyenne de 100 clients transportés par mois contre 76 en 2021, l'activité est en augmentation continue.

Que 23 000 kilomètres ont été parcourus en 2022 soit une moyenne de 1900 kilomètres par mois. Il convient de noter que l'utilisation des 20 lignes est très disparate.

Que le marché actuel arrivera à échéance en 2023 et sera relancé selon la même offre de service.

- Concernant le service Périvélo :

Considérant que le parc de Périvélo compte, au 31 décembre 2022, 418 vélos contre 366 en 2021.

Que depuis 2021, un élargissement continu de la gamme a lieu avec : 4 biporteurs, 4 triporteurs, 2 vélos rallongés.

Que le taux annuel moyen de location a été de 97% pour 2022 contre 94% en 2021, 85% en 2020 avec également une liste d'attente de l'ordre de 300 personnes au 31 décembre 2022.

Qu'il est à noter que les personnes gardent majoritairement à l'année les vélos et que les demandes sont de plus en plus nombreuses notamment, vis-à-vis des vélos biporteurs et / ou triporteurs.

Considérant que les recettes liées à l'activité Périvélo ont été de 102 822.66 € TTC pour l'année 2022 contre 92 249.32 € en 2021 et 68 539.09 € en 2020 soit en conformité avec le plan de financement initial du service qui avait été élaboré en 2019 avant le lancement du service.

Que ces recettes vont nettement progresser en 2023 avec les nouveaux vélos mis en location.

Que l'année 2022 a aussi été marquée par le déploiement et l'installation par Périmouv' d'une 10^{ème} de stations de gonflages et 2 stations de réparations.

Que 25 540 € de chèques d'aide à l'achat de vélo ont été distribués au titre de la campagne 2022 contre 22 260 € en 2021 soit l'équivalent de 103 chèques (73 chèques pour du VAE, 13 pour du vélo cargo, 14 pour du vélo classique d'occasion, 3 pour du vélo classique neuf) contre 89 chèques qui ont été distribués en 2021 soit + 16%.

Qu'enfin, l'EPIC Périmouv' a assuré la procédure technique et administrative de l'appel à projet cyclable à destination des communes du Grand Périgueux pour la période 2022-2023.

Les recettes commerciales bus :

Considérant que les recettes commerciales bus s'élèvent à 1 027 592.57 euros TTC contre 922 015.75 € TTC en 2021, 684 393.75 euros TTC en 2020 et 1 023 676.74 € TTC en 2019.

Que soit une progression de +11.45% entre 2021 et 2022 dépassant les recettes de l'année 2019.

Qu'il est important de noter que l'année 2022 a été une véritable mais surtout de la fréquentation à la suite de deux années fortement les réseaux de transport à l'échelle nationale.

Que pour la première fois depuis plus de 10 ans, le nombre d'abonnements a aussi évolué de plus de 9.5% (contre 2% par an par le passé) et dépasse les volumes de l'année 2019 (référence avant COVID).

Considérant que pour rappel, la tarification a été maintenue et elle n'a pas évolué depuis septembre 2018.

Qu'il est à noter qu'en juin 2021, le Grand Périgueux a étendu la gratuité des transports publics à l'égard des personnes bénéficiant d'une Aide Médicale d'Etat (AME) et que le plein effet de la mesure a eu lieu en 2022 tout comme l'extension de la gratuité aux ressortissants Ukrainiens dans le cadre du conflit encore en cours dans ce pays.

Qu'enfin, tout porte à croire que la mise en place de la navette ferroviaire en juillet 2022 s'accompagnera en 2023 et 2024 d'une montée en puissance de la fréquentation d'autant plus qu'une tarification multimodale TER + Bus a été créée en septembre 2022 permettant pour un abonné annuel TER d'avoir 75% de réduction sur l'abonnement mensuel bus qui pour rappel est à 15 euros.

Ratios de coûts et de productivité

Considérant que l'objectif pour 2022 était d'avoir un ratio Voyageurs / Kms proche de 1.5 conformément aux prévisions de 2018 (suite restructuration).

Que malgré un kilométrage maintenu et une fréquentation qui repart en nette hausse, il est encore difficile d'atteindre le ratio à 1.5 sur l'ensemble des lignes en moyenne.

Que de très grandes disparités existent entre les lignes structurantes (ratio très proche voir supérieur à 2) et les lignes dites de quartier avec un ratio en dessous de 1 (sauf la K4) notamment sur les lignes E dont le kilométrage en haut le pied est fort au regard de leur architecture est vocation plus directe dans les temps de parcours depuis les parkings relais.

Que le ratio global moyen est à 1.1 pour l'année 2022 et si nous retenons uniquement les lignes structurantes, K et navette centre-ville le ratio est de 1.35 soit très proche de l'objectif initial. Toutefois, cet objectif initial doit être maintenu comme une tendance de fond à atteindre tout en renforçant le nombre des abonnés.

Que pour rappel, en 2019, les calculs ont été retravaillés pour déterminer le coût kilométrique du réseau qui s'établissait à 4.77 euros / km.

Que pour l'année 2022, le coût kilométrique a été de 4.99euros / km. Soit +3% qui est en lien avec l'inflation et les différentes revalorisations survenues tout au long de l'année 2022 avec le carburant notamment.

Qu'enfin, le parc bus (mis à disposition par le Grand Périgueux) s'élève au 31 décembre 2022 à 56 véhicules :

- 1 véhicule Périvélo
- 2 véhicules PMR - Handibus
- 10 mini bus
- 15 bus moyens

- 28 bus standards

Considérant que le renouvellement du parc a repris au titre de l'année 2022 avec 3 achats de bus dits « standards » et les achats 2023 ont été actés avec l'achat des deux premiers bus 100% électriques et l'achat de 2 bus hybrides de taille moyenne.

Que l'anticipation des commandes devient dès lors un impératif au regard des délais des usines qui sont plus que doublés avec la pénurie des composants.

Que la délibération du Grand Périgueux, de décembre 2021, qui est venue valider le choix d'une transition vers des bus électriques à compter de 2022 avec un nouveau plan de renouvellement de 2 à 3 véhicules par an est donc effective.

Autres informations spécifiques aux missions de l'EPIC Périmouv'

Contrôle qualité de service

Considérant que la Direction Général de l'EPIC Périmouv' a souhaité, en complément des obligations du COSP, faire effectuer des contrôles qualités mystères par un bureau extérieur spécialisé dans le domaine, la société SCAT.

Qu'au titre de l'année 2022, 64 contrôles ont eu lieu de manière totalement aléatoire sur l'ensemble du réseau de bus mais aussi de l'agence commerciale.

Résultats du contrôle qualité 2022 qui servira de base de référence :

Critère	Indice Période	Cumul Annuel
Parcours client mystère	92,06%	92,06%
Informations permanentes aux points d'arrêt	97,54%	97,54%
Netteté / Propreté des points d'arrêt	96,72%	96,72%
Etat / Propreté du véhicule	100,00%	100,00%
Information voyageur et disponibilité des équipements	79,60%	79,60%
Attitude conducteur	98,36%	98,36%
Confort et sécurité à bord	98,69%	98,69%
Attitude contrôleur	100,00%	100,00%
Ponctualité	65,57%	65,57%
Visite agence	98,61%	98,61%
Respect jours et heures d'ouverture	100,00%	100,00%
Propreté	100,00%	100,00%
Accueil et traitement de la demande	100,00%	100,00%
Accueil et information au guichet	94,44%	94,44%

Que la qualité de la conduite et la propreté des bus ressortent comme des points majeurs avec 100% de respect.

Que la ponctualité qui est le volet négatif de cette enquête (65% de ponctualité à moins ou + 1 minute) est aussi à mettre en lien avec les travaux importants sur l'axe du BHNS qui ont également pénalisés l'offre de bus. Les travaux devant s'achever à l'été 2023, la régularité devrait s'améliorer tout en ayant recours à un ajustement des temps de parcours sur certaines lignes.

Les transports scolaires

Considérant que pour rappel, il s'agit au titre de l'année 2022 de l'EPIC. Cette prestation est sous-traitée en intégralité dans la mission d'autocars pour effectuer du transport avec des enfants assis.

Que sur le volet opérationnel, cette mission comporte 270 000 km par année scolaire pour 43 circuits et **2036 élèves transportés** quotidiennement pour 2022-2023 contre 1912 inscrits en 2021-2022 soit +6.5% mettant en tension certains circuits dans la mesure où les places sont aussi limitées en fonction des véhicules.

Que l'année 2022 a été marquée par le renouvellement de l'intégralité des marchés publics afférents à cette mission. Il en ressort un surcoût de 35% par rapport aux prévisions initiales du COSP en lien avec l'inflation et la pénurie de conducteurs.

Que l'année 2023 sera marquée par la reprise d'exercices d'évacuation des véhicules à destination des collégiens et la conduite technique d'une stratégie pour proposer de sécuriser des arrêts transports scolaires sur les années 2023 (2nd semestre et sur l'année 2024).

L'entretien des P+R et autres lieux dédiés aux mobilités

Considérant que pour la première fois en 2022, l'EPIC Périmouv' a dans le cadre des nouvelles missions du COSP réalisé l'entretien de l'ensemble des lieux dédiés aux mobilités (aires de covoiturage, P+R, haltes ferroviaires, arrêts de bus et transports scolaires, etc).

Qu'une équipe de 2 agents (2 ETP) a ainsi été mise en place avec le matériel afférent dès fin 2021 pour être opérationnelle tout début 2022.

Qu'un travail important de remise à niveau des équipements a eu lieu tout au long de l'année 2022 et notamment à l'égard des arrêts des transports scolaires qui sont désormais entretenus à minima 2 fois par an.

Que les différents parkings relais et les différentes haltes ferroviaires ont été entretenues plus de 10 fois sur la saison allant du printemps à l'automne permettant d'avoir des lieux propres et attractifs visuellement au regard des nouveaux aménagements réalisés sur ces espaces.

L'ingénierie mobilité

Considérant que l'ingénierie mobilité est assurée à la fois par le directeur de l'EPIC et le chargé de mission nouvelles mobilités dont le recrutement a été effectif dans le cadre du nouveau COSP 2022-2027.

Que cette nouvelle mission vise à accompagner de manière opérationnelle et stratégique le Grand Périgueux dans la conception de l'offre de mobilité au sens large du terme et peu importe le mode de transport qui sera utilisé.

Qu'au titre de l'année 2022, deux axes principaux d'actions se sont distingués :

- l'accompagnement à la mise en œuvre opérationnelle de la navette ferroviaire : suivi des principaux chantiers d'aménagements (haltes, PEM, offre de bus en rabattement, BHNS, etc) ;
- la promotion de l'offre de mobilités auprès des entreprises et des administrations à destination des salariés avec la conception de guides méthodologiques, l'accompagnement personnalisé des entreprises dans la définition de leur besoin en fonction de leur contrainte. Il est aussi à noter que le Plan de Déplacement d'Administration (PDA) du Grand Périgueux a été réalisé par l'EPIC au titre de l'année 2022 pour une mise en œuvre opérationnelle dès début 2023.

Qu'enfin, l'accompagnement du Grand Périgueux au titre de la p
Comité des Partenaires de la Mobilité est venu ponctuer cette miss

Le suivi des réclamations

Considérant qu'au titre de l'année 2022, il a été recensé 191 réclamations et 19 ont eu une réponse au-delà de 48 heures contre 217 réclamations en 2021.

Que ce suivi précis des réclamations qui est attaché à un niveau rapide de réponse permet de prendre en compte les retours des usagers et ainsi faire évoluer, lorsque cela est possible, le réseau.

Le suivi de l'accidentologie

Considérant que le nombre de sinistres qui sont responsables ou responsables à 50% a été de 16 au titre de l'année 2022 contre 10 au titre de l'année 2021.

Que malgré cette augmentation aucun sinistre important et avec gravité n'a été constaté.

Qu'en comparaison avec les données similaires du secteur du transport, le taux d'accident responsable est très faible au sein de l'EPIC. Le ratio assurance est inférieur à 1. Ceci a également un impact direct sur le taux de la cotisation annuelle du contrat d'assurance.

Nombre de contrôle usagers bus

Considérant que le nombre total de contrôles au titre de l'année 2022 a été de 50 961 pour 138 jours de contrôles contre 46 521 contrôles en 2021 soit un taux global de contrôle de l'ordre de 2.7% par rapport au nombre total d'usagers.

Que 458 procès-verbaux ont été établis au titre de l'année 2022 contre 560 en 2021. Il est a noté que ce service qui est composé de 3 agents effectue également 50% de temps de travail en conduite bus.

Que pour l'année 2023, il est prévu dans le cadre d'une réorganisation interne entre les services d'ajouter un agent à ce service pour arriver à deux équipes de deux contrôleurs et ainsi couvrir une amplitude plus grande sur le terrain.

Prud'homme

Aucun dossier n'a été déclaré au titre de l'année 2022 tout comme en 2021 et 2020.

Grèves

Au titre de l'année 2022, une seule journée de grève du personnel a été recensée avec 17 grévistes sur l'ensemble du personnel représentant 150 heures pour des motifs de revendication salariale.

Les émissions des gaz à effet de serre

Le taux de CO2 annuel en kg/passager est de 1 au titre de l'année 2022 – méthode de calcul basée sur la formule du ministère de l'écologie – méthode n°2.

BILAN DES PRINCIPALES ACTIVITÉS 2022

Considérant qu'en 2022, le fait marquant a été avant toute chose du nouveau COSP entre le Grand Périgueux et l'EPIC Périmouv' 2027.

Que ce nouveau contrat a notamment permis d'intégrer de nouvelles missions : transports scolaires, service entretien des lieux dédiés aux mobilités, ingénierie transport etc.

Que ces nouvelles missions sont venues compléter le budget de l'EPIC avec des dépenses de fonctionnement augmentées de pratiquement 20% en compensation des nouveaux coûts induits par lesdites missions.

Que malgré, la bonne exécution du budget de l'année 2022, cette dernière a été confrontée à un climat économique incertain et inflationniste sans précédent et qui n'avait pas pu être anticipé dans le cadre de l'élaboration de la maquette financière du COSP.

Que la flambée des prix des carburants en a été un premier marqueur tout comme celui de l'inflation qui a conduit à la mise en place d'une prime de partage de la valeur exceptionnelle à destination des salariés de l'EPIC à la fin de l'année 2022 pour un montant de 500 euros par agent.

Considérant qu'au-delà du volet structurel et organisationnel de l'EPIC, l'année 2022 a aussi été marquée par la reprise de la fréquentation dans l'utilisation des bus à la suite de deux années de crise sanitaire permettant même d'avoir des recettes supérieures à l'année de référence 2019.

Que l'accompagnement de la mise en place de la navette ferroviaire à l'été 2022 a aussi été l'occasion d'achever l'architecture du réseau de bus issue de la restructuration de septembre 2018 et dont l'objectif était d'avoir une intermodalité renforcée au sein des gares et haltes ferroviaires du territoire. Le renforcement de l'offre de bus sur les 4 lignes structurantes A/B/C et D est aussi venu compléter ce schéma.

Que l'activité liée au Périvélo a continué à croître de manière sensible encourageant le Grand Périgueux à affirmer deux nouvelles commandes de 150 vélos chacune pour une montée en charge du parc de vélo à 700 unités à compter de l'été 2023.

Que la nouvelle tarification intermodale TER+Bus imaginée par l'EPIC et approuvée par le Grand Périgueux doit désormais conduire à l'attractivité des modes de transports alternatifs à la voiture individuelle pour les déplacements du quotidien.

Que les déplacements du quotidien sont promus auprès du plus grand nombre et notamment des entreprises et des administrations via un accompagnement dédié qui est assuré par la mission ingénierie de l'EPIC.

Qu'enfin, le suivi de la qualité de service a été pour la première fois étalonné par un cabinet indépendant qui doit par la suite servir de base de référence.

Que cette qualité de service est la base de tout service tout en passant par l'avis des usagers. Avis des usagers qui sont depuis maintenant 4 ans recueillis auprès de collectifs citoyens mais dont des réflexions sont en cours pour en élargir le spectre et ainsi diversifier les retours et surtout les propositions d'améliorations.

PERSPECTIVES 2023

Considérant que les perspectives 2023 sont les suivantes :

- a) Poursuite des actions du Contrat d'Obligation de Service 2022-2027 entre l'EPIC Périmouv' et le Grand Périgueux ;
- b) Poursuite des ajustements sur le réseau Péribus (à la marge en 2023) en lien avec la mise en service du quartier d'affaires de la gare de Périgueux et des évolutions structurelles du territoire (nouvelles zones d'habitation ou d'activité notamment) ;
- c) Mise en service de 300 périvélo supplémentaires à compter du 1^{er} semestre 2023 et d'un service de location de vélos en libre-service (gestion en régie) en gare de Périgueux et de Boulazac ;
- d) Mise en place d'un service d'autopartage (gestion en régie) à compter de l'automne 2023 avec deux véhicules partagés (communes de Vergt et de Sorges) ;
- e) Accompagnement qui sera renforcé auprès des entreprises et des administrations dans le cadre de l'élaboration des plans de déplacement avec le recrutement au sein de l'EPIC Périmouv' d'un chargé d'études plan de mobilité.
- f) La billettique, qui pour rappel sera modernisée dans ses fonctionnalités en trois temps :
- à compter du 1^{er} janvier 2022 avec la lecture des cartes Modalis (carte régionale intermodale) sur l'ensemble des valideurs bus puis à compter de l'automne 2022 avec la sécurisation des box vélos collectifs avec cette même carte ;
 - à compter de février 2023 : remplacement de la carte bus existante par des cartes Modalis afin de généraliser le support de carte et ainsi simplifier la vie des usagers ;
 - à compter de l'automne 2024 : déploiement d'une nouvelle billettique bus permettant notamment le paiement par carte bancaire ou l'achat de titres sur des bornes présentes aux principaux arrêts de bus du réseau.
- g) L'accompagnement technique sera poursuivi pour la mise en service des deux premiers bus électriques fin 2023 tout comme des infrastructures afférentes (stations de charge notamment) ;
- h) La maîtrise des coûts de fonctionnement est attendue pour 2023 en fonction des coûts réajustés de la maquette financière et dont un bilan intermédiaire sera réalisé courant 2023 avec le Grand Périgueux.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE , APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

- Prend acte du rapport 2022 relatif à l'exécution du budget et à l'activité de l'EPIC Périmouv'.

Adoptée à l'unanimité.

Envoyé en préfecture le 07/07/2023

Reçu en préfecture le 07/07/2023

Publié le

ID : 024-200040392-20230622-DD2023_080-DE

DD2023_080
SLO

Délibération publiée le 07/07/2023

Pour extrait co

Délibération certifiée exécutoire
à compter du 07/07/2023

Périgueux, le 07/07/2023

Le Président,
Jacques AUZOU

